

Nominations diplomatiques

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé les nominations diplomatiques suivantes:

M. Thomas Paul Malone, originaire d'Edmonton, est nommé ambassadeur en Finlande. M. Malone a été ambassadeur en Iran, poste où il était également accrédité auprès des gouvernements de l'Iraq et de Koweït (1962-65); haut commissaire au Nigéria en temps que haut commissaire à Sierra Leone et ambassadeur au Dahomey et au Niger (1967-1970). De retour au Canada en 1970, il fut nommé commandant adjoint du Collège de la Défense nationale à Kingston. Depuis 1972, il était à la fois ambassadeur en Israël et haut commissaire à Chypre. M. Malone succède à M. Ernest Côté qui revient au Canada pour prendre sa retraite.

M. Jack F. Godsell, est nommé haut commissaire au Bangladesh. Originaire d'Ottawa, M. Godsell s'est joint à la Fonction publique du Canada en 1955, d'abord au ministère des Travaux publics et, ensuite, à la Commission de la Fonction publique. En 1972, il a accepté un poste avec l'Agence canadienne de développement international; en 1975, il a été nommé directeur général de la direction de l'Afrique du Commonwealth. M. Godsell remplace M. R.W. McLaren nommé récemment haut commissaire en Tanzanie.

Consultations scientifiques Canada - Allemagne

Dans le cadre de l'Accord de coopération scientifique et technique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, la troisième réunion du Comité consultatif s'est tenue à Ottawa du 26 au 28 novembre. Les participants ont passé en revue les progrès réalisés aux termes de l'accord, étudié les propositions de chacun des pays quant aux terrains de collaboration future, fixé des priorités et établi un calendrier d'activités pour 1975-1976.

Accompagné du comte Max Von Podewils Durniz, ambassadeur d'Allemagne au Canada, et de M. Maurice LeClair, secrétaire du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, le Staatssekretar Haunschild a ouvert la réunion.

La délégation de la RFA était dirigée par M. Reinhard Loosh, *Ministerialdirigent* du ministère d'État à la Recherche et à la Technologie (Bonn). Elle comprenait aussi des représentants de ce ministère et de l'ambassade d'Allemagne ainsi que des coordonnateurs de projets de coopération canado-allemande dans certains secteurs.

La délégation canadienne était dirigée par M. J. Mullin, du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. MM. Sydney Wagner, du ministère de l'Industrie et du Commerce et N. Haffrey du ministère des Affaires extérieures étaient vice-présidents. Des représentants des ministères de l'Environnement et de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que des provinces de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec ont aussi pris part aux discussions.

Les délégations ont passé en revue les activités qui ont eu lieu depuis la deuxième réunion consultative tenue à Bonn, en 1974. Elles ont convenu que la coopération avait connu des progrès satisfaisants dans la plupart des domaines à l'étude et qu'elle avait été profitable aux deux parties. On a cependant reconnu la nécessité de déployer des efforts particuliers pour profiter des nombreux échanges d'information qui ont eu lieu en s'attachant davantage à l'identification et à l'exécution de projets concrets.

Dans cette optique, les deux délégations se sont entendues sur des projets dans des secteurs d'activités comme les sciences marines, les sciences de la terre, l'environnement, la protection de la santé, la technologie biomédicale, l'utilisation des ordinateurs dans divers domaines, les affaires urbaines et la technologie des transports.

Étant donné la nécessité d'une exploitation plus rationnelle et plus économique de toutes les ressources, la coopération scientifique et technique entre les deux pays revêt une importance croissante. Les activités de recherche scientifique et de développement technologique exigent un surcroît de ressources humaines et autres. Chaque pays recèle nombre d'avantages dont il peut faire bénéficier l'autre, et des efforts constants dans les activités complémentaires de recherche et de perfectionnement ne pourront que profiter aux deux parties.

Les activités dont il a été convenu au cours de cette réunion ne forment qu'une partie de la coopération qui

existe actuellement dans de nombreux secteurs entre les deux pays, tant sur le plan bilatéral que de concert avec d'autres nations. Intensifiée et élargie, cette coopération contribuera à la réalisation des objectifs poursuivis.

La 4e réunion du Comité consultatif aura lieu en République fédérale d'Allemagne au printemps 1977.

L'antirouille de l'avenir

La découverte d'une méthode permettant d'éliminer la formation de fissures dans le chrome pourrait amener l'utilisation de ce métal comme antirouille permanent pour une multitude de produits en acier. La Société américaine de galvanoplastie (*American Electroplaters' Society*) a rendu hommage aux auteurs de cette découverte, MM. Gordon Hoey et Joseph Saiddington, deux scientifiques du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en leur décernant une médaille d'argent au cours de sa 62e Conférence technique, qui a eu lieu à Toronto au cours de l'été. Le chrome est l'un des métaux les plus durs et les plus résistants à la corrosion et il est sans égal pour la résistance à l'usure. On ne l'a toutefois pas encore employé pour les traitements antirouille à cause de sa tendance à se fissurer. Les substances corrosives auraient pu s'infiltrer par les fissures et faire rouiller l'acier. Maintenant que cet inconvénient majeur a été corrigé en laboratoire, des travaux de recherche pratique pourraient permettre d'exploiter ses possibilités comme antirouille permanent. Comme le procédé fait appel à un bain électrolytique classique, l'industrie pourrait l'adopter sans frais d'équipement élevés.

Les chemins de fer soumis aux directives anti-inflation

Le ministre des Transports, M. Otto Lang, a souligné que les compagnies de chemins de fer du Canada devront obéir aux directives anti-inflation créées par le Gouvernement fédéral et que la Commission canadienne des transports (C.C.T.) sera chargée de contrôler les augmentations des tarifs-marchandises.

M. Lang a déclaré que toutes les sociétés de la Couronne et autres sociétés